

Merci de bien vouloir fournir les renseignements demandés qui ont un caractère obligatoire. Vous éviterez ainsi les relances des organismes destinataires.

### QUELQUES DEFINITIONS ET CONSIGNES DE REMPLISSAGE

**1 EN CAS DE REPRISE D'ACTIVITÉ** : Rappel du numéro unique d'identification (n° SIREN) antérieurement attribué par l'INSEE.

#### DECLARATION RELATIVE A LA PERSONNE

**2 NOM DE NAISSANCE** : nom figurant sur les actes d'état civil et papiers d'identité (appelé aussi nom patronymique, nom de famille).  
**NOM D'USAGE** : il doit être indiqué uniquement s'il est **différent du nom de naissance et effectivement utilisé**. Il peut être soit les noms accolés des deux parents, soit pour **les personnes mariées**, le nom de naissance suivi ou précédé du nom du conjoint ou le seul nom de l'autre époux.  
**PAYS** : à mentionner si le domicile, le lieu de naissance est à l'étranger.  
**FORAIN** : cochez la case "forain" et indiquez votre commune de rattachement administratif.

**2 BIS NOM COMMERCIAL** : appellation sous laquelle est exercée le commerce et qui permet à la clientèle d'identifier l'entreprise.

**3 POUR UN COMMERÇANT MARIE** :  
 Ne doit être rempli que par la personne qui demande son immatriculation au RCS.  
**Conjoint commun en biens** : à remplir obligatoirement pour toute personne mariée sous un régime de communauté avec ou sans contrat.

#### DECLARATION RELATIVE A L'ETABLISSEMENT

**4 ADRESSE DE L'ENTREPRISE** : elle est soit au lieu où s'exerce effectivement l'activité (**Etablissement**), soit au lieu où est centralisée l'administration de l'entreprise (**Siège**).  
**Siège - Etablissement** Ils sont à la même adresse (*établissement et siège confondus*) ou à des adresses distinctes (*siège à une adresse et établissement à une autre adresse dans le ressort du même greffe*).

**5 ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT** :  
 Vous exercez votre activité :  
 - **dans un magasin, bureau, atelier** : indiquer l'adresse au cadre 5.  
 - **au domicile**, ne pas remplir le cadre 5. Passer au cadre 6.  
 - **sur marché, en clientèle, sur chantier**, ne pas remplir le cadre 5. Passer au cadre 6.  
 Pour les ambulants de l'Union Européenne, indiquer la commune du marché principal au cadre 5.  
 - **Dans un établissement situé dans le ressort d'un autre greffe** : effectuer une formalité distincte d'immatriculation secondaire au nouveau greffe (imprimé P2).

**CAS PARTICULIER DE L'ENTREPRISE DE DOMICILIATION** :  
 Indiquer l'adresse de domiciliation au cadre 5.  
 Cocher *contrat de domiciliation* en précisant le nom et le n° unique d'identification du domiciliataire au cadre 5.  
**Si vous exercez votre activité dans un établissement situé à une adresse différente indiquez** :  
 lorsque l'établissement est dans le ressort du même greffe, son adresse au cadre 5 bis.  
**Si non** effectuer une formalité distincte d'immatriculation secondaire dans le ressort du nouveau greffe (imprimé P2).

**6 ACTIVITE** : indiquez les activités exercées dans l'établissement. **Précisez celle que vous considérez comme la plus importante**. Elle déterminera votre code APE (activité principale exercée) attribué par l'INSEE.

**7 ENSEIGNE** : appellation désignant le local commercial.

**8 ORIGINE DU FONDS** : concerne un fonds de commerce ou un fonds artisanal.

#### DECLARATION RELATIVE AUX AUTRES PERSONNES LIEES A L'EXPLOITATION

**10 CONJOINT COLLABORATEUR** : époux(se) qui collabore à l'activité sans être à ce titre rémunéré et sans exercer une autre activité professionnelle pour un autre employeur, excepté une activité salariée à temps partiel dans les limites d'un mi-temps. Il ne s'agit que de couples mariés, sont exclues les personnes qui ont conclu un PACS ainsi que les concubins.

**11 PERSONNE AYANT LE POUVOIR D'ENGAGER L'ETABLISSEMENT** :  
 Personne qui engage par sa signature à titre habituel la responsabilité du déclarant (appelée communément "fondé de pouvoir"). Il s'agit aussi du titulaire de la capacité professionnelle qui assure la direction effective et permanente de l'établissement, si celui-ci est le conjoint collaborateur, ne pas répéter son identité déjà déclarée au cadre 10.

**PROPRIETAIRE INDIVIS** : en cas de propriété indivise du fonds, indiquez l'identité des copropriétaires. Il s'agit de toutes les personnes partageant avec le déclarant la propriété des éléments d'exploitation du fonds.

#### DECLARATION SOCIALE

**12 VOTRE NUMERO DE SECURITE SOCIALE** : indiquez dans ce cadre le numéro qui vous a déjà été attribué (voir votre carte d'assuré social VITALE).

**ORGANISME CHOISI** :  
 - **assurance maladie**, indiquez l'organisme conventionné, compagnie d'assurance ou mutuelle, chargé de l'encaissement des cotisations et du remboursement des frais de soins,  
 - **retraite, en cas d'activité industrielle ou commerciale** s'il existe une caisse professionnelle : indiquez votre choix entre celle-ci et la caisse interprofessionnelle à compétence territoriale.

#### OPTIONS FISCALES

**13** Pour remplir, se reporter à la notice fiscale 974. Le choix peut être modifié jusqu'au dépôt de la première déclaration.

#### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

**14 OBSERVATIONS** : permet de préciser une situation particulière.

**15 ADRESSE DE CORRESPONDANCE** : Indiquez les coordonnées postale, téléphonique, électronique où vous souhaitez être joint.